

suite du débat à une séance ultérieure. Ceci dit, je serais heureux de mettre fin au débat, à moins que quelque autre député ne désire prendre la parole.

M. Fulton: Sauf erreur, il s'agit d'une motion présentée par le ministre à la fin du débat relatif à la deuxième lecture du projet de loi tendant à modifier le Code criminel. Elle tend à la création d'un comité mixte des deux chambres qui serait chargé de l'examen de certaines questions. Il n'y eut pas de débat à ce moment-là. Si je me souviens bien, c'était le mardi 15 décembre. La motion présentée par le ministre a été consignée au hansard du même jour où elle figure à la page 1019 et le débat fut ajourné. Ce jour-là, il n'y eut pas de discussion à proprement parler puisque les observations du ministre terminées, j'ai demandé:

M. Fulton: Allez-vous proposer le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure?

L'honorable représentant de Calgary-Nord (M. Harkness) a alors répliqué: "Il n'y a pas de débat". Et le hansard indique ensuite: "Sur la motion de M. Bennett, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure". En réalité, on n'a pas fourni l'occasion d'un débat. Le ministre n'a pas parlé. Donc au sens où j'entends le Règlement, si le ministre prend maintenant la parole, il ne met pas fin au débat puisqu'il n'aurait pas formulé d'observations au moment où il a présenté la motion. Je me demande donc si le ministre ne pourrait pas nous dire quelques mots maintenant pour nous faire connaître les intentions du Gouvernement en créant ledit comité. A mon avis il pourrait maintenant prendre la parole sans mettre fin au débat. Les explications du ministre pourraient être suivies d'un débat.

L'hon. M. Garson: A propos de la question de Règlement soulevée par l'honorable député de Kamloops, je rappelle à l'honorable député que la motion dont la Chambre est saisie fait suite à une autre motion qui a déjà été présentée en vue de la deuxième lecture du bill n° 7 concernant la codification du droit pénal.

Au cours des observations plutôt longues que j'ai formulées durant le débat qui s'est déroulé à la deuxième lecture du bill concernant le Code criminel, je me suis étendu sur l'à-propos de former un comité parlementaire mixte et j'ai expliqué la nature de l'entente entre les partis à la suite de laquelle on a proposé la mesure. Puis, pour remplir l'engagement pris au cours de mes observations à l'étape de la deuxième lecture du bill n° 7, j'ai saisi, avec l'assentiment unanime de la Chambre, la première occasion qui s'est offerte de présenter la motion dont les honorables députés sont présentement saisis.

Après cela, aucune autre explication ne m'ayant été demandée, l'honorable député de Grey-Nord (M. Bennett) a proposé le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure. Voilà, à mon avis, où en sont présentement les choses. Je serais heureux d'entendre les observations des honorables députés et d'essayer, en terminant le débat, d'élucider les points qu'ils auront soulevés. Toutefois, si je prenais de nouveau la parole à ce stade du débat, je ne pourrais guère que répéter ce que j'ai déjà dit au cours du débat sur la motion portant deuxième lecture du bill n° 7.

M. Fulton: A l'étape où nous en sommes, nous pourrions probablement nous dispenser de débattre la motion d'ordre si nous étions sûrs que le ministre ne se propose pas de formuler d'autres commentaires. S'il a terminé ses remarques, nous ne pouvons pas l'obliger à reprendre la parole. Je lui signale, cependant, ainsi qu'en fait foi la page 1,019 du hansard, que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déjà déclaré, lorsqu'on a informé la Chambre que le ministre présenterait une motion:

La Chambre permettra peut-être au ministre de présenter sa motion afin que nous l'ayons sous les yeux. Il pourrait immédiatement après proposer le renvoi de la discussion.

Et le ministre a répondu:

Je le ferai volontiers. Je propose...

Le ministre a ensuite donné lecture de sa motion, puis la discussion dont j'ai déjà parlé a eu lieu. Je crois pouvoir dire sans blesser personne que nous ne savons guère où nous en sommes à propos de cette question. Évidemment, l'honorable député de Grey-Nord pourra nous expliquer lui-même ce qu'il en pense mais j'estime qu'il existait une certaine confusion et que c'est à la suite de cette confusion qu'il fut convenu que l'honorable député proposerait l'ajournement du débat. Quoi qu'il en soit, nous avons certainement l'impression que la motion n'était présentée qu'afin de soumettre la motion au comité, que nous en puissions prendre connaissance, et nous supposons que, plus tard, le Gouvernement nous exposerait par la voix du ministre son attitude à cet égard.

Cependant, la question se trouvera réglée si le ministre nous dit maintenant qu'il n'a rien à ajouter et qu'il ne se propose pas de formuler de nouveaux commentaires. Sous le régime du Règlement de la Chambre, il est bien clair que rien n'empêche le ministre de prendre maintenant la parole. Toutefois, c'est à lui d'en décider.

L'hon. M. Garson: J'entretiens certains doutes sur deux points en particulier à ce propos. Tout d'abord, je craindrais d'enfreindre le Règlement en prenant part au débat en ce